

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

76055
Objet

MÉDECINE DU TRAVAIL

DATE DE CONVOCATION

6 avril
DATE D'AFFICHAGE

6 avril

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 15
Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize

le dix avril à 19 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM de LIPKOWSKI, TÉTARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUCHET
STIPAL, DUFOUR, NAULIN, BROTRÉAU, BERLAND, LACHAUD, PAPEAU, DOMECCQ,
BARRIERE, TAP, Mme PAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LARGETEAU par M. TÉTARD,
M. BOUCHET Par Melle FOUCHÉ
M. MONTRON par M. LACHAUD

Absents : MM. M. BUJARD par M. STIPAL, M. COLLE par M. BUCHET
BARDE, RIVIERE, DOIREAU, DELAIR, BOUTET, Mme
BIDEAU

M on sieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

Le rapporteur indique que le personnel communal paraît être, à l'heure actuelle une des rares catégories de salariés ne bénéficiant pas des dispositions légales relatives aux examens de médecine du travail.

Dans de nombreux départements, les syndicats départementaux de communes pour l'application du statut du personnel ont pris l'initiative de faire bénéficier leurs salariés des avantages prévus par la loi du 11 octobre 1946 instituant la Médecine du Travail.

En ce qui concerne la Ville de ROYAN, le personnel bénéficie actuellement d'un simple examen radiographique pulmonaire effectué gratuitement par le camion de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

Le Syndicat départemental des communes pour l'application du statut du personnel propose un examen médicale complet qui associerait à l'examen pulmonaire qui demeurerait gratuit, un examen médical complet comportant notamment :

- un examen de la vision de près, de loin et des couleurs.
- un examen des urines avec recherches de cinq anomalies, albumine, sucre, acétone, sang et infections urinaires.
- examen clinique complet, appareil par appareil

SOUS-PRÉFECTURE-ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
26. AVR. 1976
DÉLIBÉRATION EXECUTOIRE
(Art. 46 du C. M^U)

- audiométrie permettant une mesure précise de l'acuité auditive
- spirométrie permettant le dépistage et la mesure des troubles respiratoires.

Cet examen donnerait lieu à l'établissement d'un dossier médical en double exemplaire dont un serait remis au salarié, lui permettant de garder ainsi un véritable bilan de santé remis à jour tous les ans.

Si, à l'issue de cet examen des anomalies étaient relevées, une lettre destinée au médecin traitant serait remise au salarié.

Pour la réalisation de ce service, le syndicat départemental du personnel a fixé son choix sur l'Association Départementale de Médecine du Travail et de Prévention en Agriculture. Les Cotisations à verser à cet organisme seraient de 0,50 % du SMIG dans sa valeur au 1er Janvier de l'année de l'examen, soit pour 1976 : 94,68 F. par agent visité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 18 mars 1976.

DECIDE

- d'adhérer au service de médecine préventive mis en oeuvre à compter de l'année 1976 par le syndicat départemental des communes pour le personnel.
- d'autoriser M. le Maire à mandater au profit de l'Association Départementale de Médecine du Travail et de Prévention en Agriculture la somme qui lui sera due pour sa prestation de service.

La dépense prévisible pour 227 agents en fonction au 1er janvier 1976 sera de 18 936 F. x 0,50 x 227 = 21 492 F.

100

- dit que cette dépense sera imputée sur le chapitre 931 article 618 du Budget.

Fait et délibéré à ROYAN les jour , mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour Extrait conforme
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



G. TETARD.